

# Budget francophone 2015: "Le MR se méfie encore plus"

■ Le MR ne votera pas le budget francophone 2015 lors de la séance plénière de mercredi.

**C**e mercredi, lors de la séance plénière du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), "nous voterons non sur tous les budgets de dépenses, c'est-à-dire l'ajustement du budget des dépenses pour 2014 et le budget des dépenses pour 2015, annonce Françoise Bertieaux, chef de groupe MR (opposition), et ce, avec encore plus de fermeté et de conviction que d'habitude." Pourquoi?

**1** L'avis de la Cour des comptes. "Le budget de la FWB fait certaines économies (NdIR: 140 millions en 2015), déclare M<sup>me</sup> Bertieaux, mais il n'y a pas de grosses choses dedans, sauf en ce qui concerne les moyens dévolus aux écoles à encadrement différencié. C'est un budget qui fait mal aux secteurs qui ne peuvent pas se mobiliser pour manifester..."

Néanmoins, "la Cour des comptes s'est prononcée sur l'ajustement, reprend-elle, et elle fait observer que la manière de procéder pour l'ajustement est irrégulière." En cause? "Le 7 novembre, soit bien avant que l'ajustement ne soit porté à la connaissance des parlementaires, explique la chef de file, le gouvernement a pris une délibération budgétaire qui fait que, dès lors, il ne faut pas passer par le Parlement pour exécuter l'ajustement. En quelque sorte, le gouvernement s'est donné des pouvoirs spéciaux." Or, fait remarquer M<sup>me</sup> Bertieaux, "on ne peut utiliser ce processus de délibération budgétaire que si l'on est en présence de circonstances exceptionnelles et imprévisibles, ce qui n'est pas le cas". Elle ajoute: "Il n'y a pas de sanction à cela. La Cour des comptes l'a signalé, mais on ne peut pas rendre le budget invalide pour autant."

Pour le reste, aussi bien concernant l'ajustement que le budget, "la Cour épingle le fait que le décret de 2011 appelé WBFIn - qui réforme toute la comptabilité et la présentation budgétaire pour

la Wallonie et la FWB - n'est toujours pas appliqué. Donc, on fonctionne toujours dans l'ancien système alors qu'il y a un nouveau décret depuis trois ans!"

Autre remarque de la Cour: "Le gouvernement globalise une série de dépenses, mais elles ne sont pas ventilées, relaie Françoise Bertieaux. Donc, on ne sait pas très bien à quoi elles vont être affectées. Lorsque le Parlement vote un budget, il donne par là une autorisation de dépenser. Et bien, sur des montants importants, il donne finalement un chèque en blanc. Le MR se méfie dès lors encore plus."

Par ailleurs, "la Cour reproche de ne pas avoir reçu les budgets ajustés et initiaux des principaux OIP (ONE, Ares, WBL...), des Hautes Ecoles et des services à gestion séparée de l'enseignement (ce sont notamment les écoles du réseau de la FWB), enchaîne l'élue MR. Maintenant, tout cela doit être communiqué pour que la Cour puisse bien mesurer le périmètre de la dette. Or, toutes ces informations manquantes peuvent avoir une incidence sur le solde définitif."

Enfin, "la Cour épingle que des articles dans le décret budgétaire permettent de dépenser au-delà des crédits inscrits dans le budget, notamment pour pouvoir rémunérer des enseignants ou des fonctionnaires".

**2** Les subventions de fonctionnement des écoles à encadrement différencié. La décision de la majorité PS-CDH de recycler une partie des moyens complémentaires alloués à ce secteur (14 millions) pour engager du personnel afin de lutter contre l'échec scolaire a créé un vif émoi. A tel point que le gouvernement vient d'amender cette mesure: après évaluation, l'exécutif fixera le pourcentage de ce budget qui devra être consacré à la lutte contre l'échec scolaire. Mais, pour Françoise Bertieaux, "l'incertitude est totale pour les écoles en 2015-2016 car si le gouvernement décide que le pourcentage pour engager du personnel est de 90%, il restera aux écoles 10% de dotation de fonctionne-

ment. La mesure n'a donc pas été supprimée; elle est laissée en suspens en donnant au gouvernement la possibilité de décider dans quelle mesure il l'applique."

**3** Le budget de l'Ares. Créée dans le cadre de la réforme du paysage de l'enseignement supérieur, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares) s'est vu affecter, sur base décrétable, une subvention de fonctionnement de 2,5 millions. "Mais au budget de l'enseignement supérieur, l'Ares a 3,5 millions, note M<sup>me</sup> Bertieaux. Or, il semble que l'Ares avait préparé son budget avec 2,5 millions et n'attendait pas ce million. Nous nous interrogeons donc sur le projet du ministre Marcourt (PS) d'injecter 1 million de plus à une institution qui ne le demande pas."

**4** Les études de médecine. A l'heure où la ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block (Open VLD), attend du ministre Marcourt (PS) qu'il précise le filtre à mettre en place pour accéder aux études de médecine afin d'enrayer la problématique de la distribution des numéros Inami (voir page suivante), Françoise Bertieaux rappelle que le MR propose "depuis longtemps" d'instaurer un examen d'entrée, "mais avec une année propédeutique". La balle est à présent dans le camp du ministre Marcourt qui, "contraint et forcé", doit réguler l'accès en médecine sous peine "de foncer droit dans le mur".

Stéphanie Bocart

**"C'est un budget qui fait mal aux secteurs qui ne peuvent pas se mobiliser pour manifester..."**

**CHANTAL BERTIEAUX**

Chef de groupe MR au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.